

Annexe / Synthèse du projet de PCAET

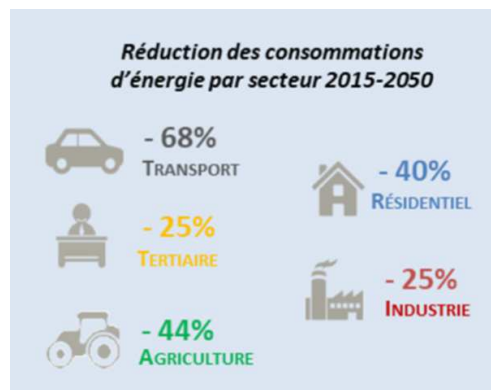
Une stratégie territoriale à énergie positive (TEPOS)

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Vallée de l'Ariège s'inscrit dans une démarche « **TEPOS** » territoire à énergie positive. En effet, le territoire de la Vallée de l'Ariège porte une politique qui se veut exemplaire en matière de transition énergétique et écologique en dépassant son autonomie énergétique. Il s'agira d'infléchir les tendances en matière de consommation et de rehausser les tendances de développement des énergies renouvelables (EnR).

A titre d'exemple, la réduction des consommations à 2050 est fixée à **46%**, soit **environ 870 GWh économisés**. Concernant les EnR, il s'agira de **produire environ 1 030 GWh** répartis entre différentes technologies de production faisant écho aux potentiels productibles du territoire.

Pour ce faire, les collectivités territoriales et de leurs groupements jouent un rôle primordial dans l'atteinte de ces objectifs ambitieux :

- De par leurs activités, les services proposés, les bâtiments exploités qui contribuent à **environ 12% des émissions de GES¹** à l'échelle nationale,
- A travers les décisions prises, les politiques d'aménagement, de transport, d'habitat... qui peuvent agir sur **plus de 50% de ces émissions**,
- Enfin les collectivités territoriales et leurs groupements sont des « **acteurs clés** » et constituent **l'échelon de proximité** privilégié pour sensibiliser et impliquer le plus grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs, entreprises et habitants dans ces projets et ces changements de comportement.



Quelques données issues du diagnostic territorial de la Vallée de l'Ariège

En 2014, le territoire a consommé **1913 GWh** d'énergie répartis selon différentes sources (électricité, gaz, produits pétrolier et bois). Ces consommations ont engendré des émissions de GES dont les principaux secteurs de consommateurs sont ceux du **résidentiel et du transport des personnes**.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire équivaut à **24%** des consommations (environ 460 GWh). Les filières de production principales sur le territoire en 2014 étaient par ordre d'importance : l'hydraulique, la biomasse solide (bois) et le solaire photovoltaïque.

La stratégie territoriale TEPOS prévoit donc de réduire fortement les consommations énergétiques et de les couvrir par des énergies renouvelables d'ici 2050. Pour y parvenir, des leviers d'action ont été identifiés permettant de trouver un optimum entre réduction des consommations énergétiques et développement des EnR.

¹ Gaz à effet de serre

La maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions de GES concerne l'ensemble des filières suivantes :

- **Le résidentiel** : les opérations de rénovation sont le levier principal pour réduire les consommations du secteur résidentiel via les politiques habitat supportées par les EPCI (PIG, OPAH-RU, RHI-THIRORI, PLH, convention ANRU, Action Cœur de Ville ou encore la politique régionale Bourg-Centre)

Les taux de rénovation indiqués impliquent de rénover **83% des logements actuels sur le territoire d'ici 2050, soit 820 logements par an**. Cette massification de la rénovation énergétique devra agir sur la rénovation de l'enveloppe et en améliorant l'efficacité énergétique et climatique (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson). Elle devra être additionnée à une maîtrise des consommations énergétiques liées aux comportements (pratique des écocestes). Elle devra passer par la mise en place d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique** de grande ampleur pour garantir les objectifs affichés. **Concernant les constructions neuves, le territoire aura comme responsabilité de généraliser la production de logements à très basse consommation inférieure à la réglementation thermique et proche de celui de l'habitat participatif**. Il sera de rigueur d'accompagner progressivement la disparition pour le système de chauffage du « tout électrique ».

- **Le secteur déchets** : le territoire est marqué par une production élevée de déchets avec 717 kg de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant.

Au regard de cette donnée, des actions pourraient être ciblées sur **l'optimisation via le nombre « de tournées » de camions de collecte** par exemple et la **propreté du carburant utilisé** (type GNV et hydrogène), la mise en place de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)** ou de la **redevance incitative (RI)**, incitant le particulier à réduire à la source par d'autres pratiques (tri, compostage, poules, achat « en vrac »).

- **Le transport de personnes** : la réduction des distances moyennes de déplacement en voiture doit être de **1% / an**, ce qui représente la diminution d'un déplacement moyen de 12 km aujourd'hui à 8 km en 2050.

Cet objectif repose sur :

- Un **report modal** des déplacements en voiture (autosolisme) vers la voiture partagée ou covoiturage (taux de remplissage à augmenter), les transports en commun, les nouvelles formes de mobilités actives (vélo, marche à pieds), etc.
 - Un **urbanisme des proximités** structuré autour de réseau de villes et villages « des courtes distances », coordonné au sein d'un bassin de vie impliquant la construction de lieux de type tiers lieux, espace de travail ou de co-working et faciliter le développement de nouveaux modes de travail (télétravail).
- **Le transport de marchandises** : les consommations du secteur du transport de marchandises doivent diminuer de **38%**. Les consommations de produits

pétroliers doivent diminuer considérablement au profit du GNV² et dans une moindre mesure de l'électricité. Sur le secteur du transport des marchandises, les émissions de GES doivent diminuer de **47%**.

La **diminution des tonnages transportés** passe par le développement de l'économie circulaire sur le territoire ainsi que sur la production et la consommation locale.

Le **transfert de transport du routier** est surtout envisagé sur le transport ferré, dans les sillons horaires potentiels (contrainte d'un axe ferroviaire en voie unique).

L'**augmentation de l'efficacité énergétique** des moteurs ainsi que le **taux de motorisation alternative** (GNV, électrique, dihydrogène) permettent de réduire les consommations énergétiques et/ou les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

➤ **Le tertiaire** : les hypothèses prévoient une **rénovation de 77% des bâtiments tertiaires** sur la Vallée de l'Ariège d'ici 2050 visant à réduire la dépendance énergétique des acteurs économiques de 25% entre 2014 et 2050.

Globalement les mêmes leviers indiqués dans le secteur résidentiel peuvent être appliqués sur le secteur tertiaire. Des compléments seront attendus concernant la gestion de l'éclairage public :

- Généralisation de l'extinction nocturne réfléchie ou l'installation de capteur de présence pour n'éclairer que les secteurs fréquentés en zone urbaine ;
- Programmation de l'éclairage vieillissant ;
- Réduction de la pollution lumineuse ayant des effets positifs sur la santé des populations et la biodiversité nocturne.

Considérant le **patrimoine public** des collectivités et leurs groupements, une rénovation énergétique doit être généralisée (audits énergétiques, travaux isolation, développement des EnR, etc.) pour préfigurer une baisse majeure de la facture énergétique.

La question de la facture énergétique devra être intégrée au sein des futurs schémas de développement économique communautaires afin de structurer une économie territoriale tournée vers l'excellence énergétique.

➤ **L'industrie** : Une réduction de 25% des consommations entre 2014 et 2050 par le recours aux EnR et le bois, permettant d'effacer une partie des consommations des produits pétroliers et du gaz.

L'objet de la **plateforme territoriale de rénovation énergétique** devra être à même de répondre à la spécificité des enjeux propres à ce public d'acteurs locaux. Il s'agira de développer des services d'efficacité énergétique de qualité en mobilisant le **tiers-financement**, valorisant la **chaleur fatale** sur les sites industriels et via les réseaux de chaleur. Les entreprises devront être mieux accompagnées pour développer une **économie circulaire**

² Gaz naturel pour véhicules

permettant le réemploi, le recyclage et valorisant une meilleure gestion des systèmes de déplacements (marchandises, salariés).

Le secteur de l'industrie présente des enjeux importants concernant la **production de traitement des déchets**. Il sera intéressant de favoriser les matériaux biosourcés et améliorer le tri des déchets inertes.

- **L'agriculture** : si l'agriculture est un secteur **peu consommateur d'énergie** (3% des consommations du territoire) **une part non négligeable de ce secteur intervient dans les émissions de GES** du territoire. La majorité des émissions en GES sont non-énergétiques, proviennent de la production de méthane et d'oxyde nitreux dus à l'utilisation d'engrais azotés et à la digestion et déjection des animaux d'élevage.

Pour inverser cette tendance, il s'agirait de se doter d'un **modèle agricole adapté au changement climatique** (réduction des pratiques de labourage, culture intégrée, lutte biologique...) de manière à assurer des rendements suffisants en limitant les consommations énergétiques. Les émissions non-énergétiques diminuent de 40% via la réduction de l'utilisation d'engrais azotés minéraux et la réduction de la taille du cheptel bovin du territoire.

- **L'alimentation** : le secteur alimentaire est le deuxième secteur émetteur après le transport sur le territoire de la Vallée de l'Ariège. En effet, l'élevage, le transport, l'utilisation d'engrais, de pesticides impactent de manière significative le bilan carbone de l'agriculture et de l'alimentation. **Le régime alimentaire à horizon 2050 contient environ moitié moins de viande.**

Afin de réduire les émissions de GES sur cette thématique, il s'agira de :

- Favoriser l'approvisionnement en circuit-court
- Réadapter la typologie des repas servis en restauration hors domicile (RHD) à destination des écoles, collèges, lycées, EPHAD ou structures privées
- Encourager les repas moins carnés
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Valoriser le traitement des biodéchets

Conclusion : pour atteindre les objectifs du scénario TEPOS, les efforts de réduction concernent l'ensemble des secteurs évoqués ci-dessus. Cependant, les principales réductions envisagées portent sur les secteurs les plus énergivores : **le résidentiel et les transports de personnes** (en lien avec le plan de déplacement). **Au total, cela représente une réduction des consommations énergétiques de 46%.**

Les efforts de réduction des consommations se font surtout sur les **produits énergétiques les plus carbonés** : produits pétroliers et gaz naturel au profit de sources de chaleur renouvelables (géothermie, solaire thermique, chaleur fatale et biogaz).

La production et consommation d'énergie renouvelable, développement des réseaux et adaptation au changement climatique

La production d'EnR et de récupération

TABLEAU 8 : PART ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR TYPE EN 2050

EnR (GWh)	2015	Scénario TEPOS	Gisement estimé
Biomasse ¹⁸	80	104	104
Solaire thermique	0	44	44
PV	31	322	322
Éolien	0	72	125
Hydroélec.	354	357	357
Biogaz	0	60	79
Géothermie	0	57	57
Chaleur fatale	0	7	7

L'atteinte de l'objectif TEPOS résulte d'un équilibre entre la **réduction des consommations énergétiques (46%)** et **l'augmentation de la production d'EnR équivalant à 93% du potentiel EnR détecté sur le territoire pour une production totale de 1020 GWh en 2050. Suivant le scénario volontariste TEPOS, la production d'EnR sur le territoire est doublée entre 2014 et 2050.** Mais ce chiffre laisse une marge de manœuvre limitée quant au choix du développement de chaque filière existante, devant être renforcée et faire l'objet d'un développement opportun.

A l'horizon 2050, les **filières biomasse (bois), le solaire thermique, le photovoltaïque, l'hydroélectricité, la géothermie et la chaleur fatale seront exploités à 100% de leur potentiel.**

Le potentiel de **méthanisation** est important compte-tenu du secteur agricole développé (voir plusieurs projets en cours). La production en biométhane peut alimenter des véhicules fonctionnant au GNV.

La **géothermie** présente un potentiel intéressant et peut être développée en la couplant à des pompes à chaleur en secteur de plaine notamment où les rendements sont les plus rentables.

La **filière du grand éolien** n'est pas exploitée sur le territoire mais il apparaît important que cette filière soit développée via des projets citoyens et participatifs pour gagner en acceptabilité sociale et institutionnelle.

Les **filières du solaire** (photovoltaïque et thermique) présentent un potentiel avéré sur le territoire mais il paraît difficile d'en exploiter l'intégralité. Le développement du solaire photovoltaïque nécessitera des travaux sur le réseau électrique ainsi que des dispositifs de stockage qui peuvent s'avérer coûteux. **Il est donc important de ne pas exploiter cette technologie par rapport aux autres filières. En plus du développement de la**

filière au niveau privé, il apparait important de favoriser l'autoconsommation des collectivités sur leurs bâtiments et privilégier les projets collaboratifs.

Quant à la **filière hydroélectrique**, cette dernière peut présenter un potentiel sur des ouvrages existants en procédant à leur modernisation. Cependant, compte-tenu des contraintes environnementales (continuités écologiques des cours d'eau), sa montée en puissance – hors sites existants – n'est pas prioritaire sur le territoire.

Les réseaux

Les objectifs d'évolution des consommations et des produits d'énergie doivent s'appuyer sur des objectifs de développement des réseaux :

- Le **réseau de gaz** : il est important que ce dernier puisse accueillir des productions non négligeables de biométhane et soit dimensionné pour alimenter les flottes de véhicules roulant au GNV dès 2030.
- Le **réseau d'électricité** : pour réduire les risques de saturation, les leviers de l'autoconsommation devront être favorisés ainsi qu'un travail d'amélioration des réseaux et de développements des postes sources.
- Les **réseaux de chaleur** : il s'agira de promouvoir la chaleur renouvelable (à partir de biomasse) dans des zones ayant une densité de consommation importante pour remplacer les énergies carbonées comme le fioul par exemple.

La réduction des émissions de polluants atmosphériques

La stratégie du PCAET de la Vallée de l'Ariège concerne également l'**amélioration de la qualité de l'air**, visant à protéger la population et l'environnement. Sur le territoire de la Vallée de l'Ariège les tendances sont à la baisse, cependant les émissions **de composés organiques volatils (COV)** sont encore importantes.

De plus, la problématique du **chauffage au bois** dans le secteur résidentiel présente un fort intérêt en tant qu'énergie décarbonée mais possède le risque d'émettre des particules lors de sa combustion pouvant mener à des risques de pollution de l'air intérieur ou extérieur. Il s'agira de veiller sur les bonnes pratiques et le bon matériel nécessaires à l'utilisation saine de cette énergie. Enfin **l'écobuage** est à contrôler et réduire afin de diminuer les polluants atmosphériques relâchés par cette pratique.

La **qualité de l'air intérieure** doit aussi être surveillée particulièrement dans les lieux accueillant du public, et notamment les lieux accueillant des enfants. Cette surveillance peut prendre la forme d'une évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesure de polluants... Enfin, il sera à privilégier les matériaux de construction et décoration certifiés A+ pour la qualité de l'air, privilégier l'utilisation des produits ménagers non nocifs labellisés, etc.

La séquestration du carbone

Le territoire de la Vallée de l'Ariège dispose d'un **potentiel de séquestration carbone élevé** qu'il est important de préserver et développer. Cela peut passer par des actions de :

- Gestion forestière sur l'ensemble des massifs forestiers (plan de gestion)
- Pratiques agricoles écoresponsables (gestion des prairies, de haies, gestion organique des sols)
- Utilisation de matériaux biosourcés (bois construction)

L'adaptation au changement climatique

Le diagnostic a permis de faire un état des lieux des risques dont le territoire pourrait être la cible à l'horizon 2050-2100 :

- La diminution de la ressource en eau
- Les risques d'inondation et de retrait-gonflement des argiles
- L'augmentation des phénomènes de canicules et de sécheresse
- Les feux de forêts
- La perte de biodiversité remarquable et ordinaire

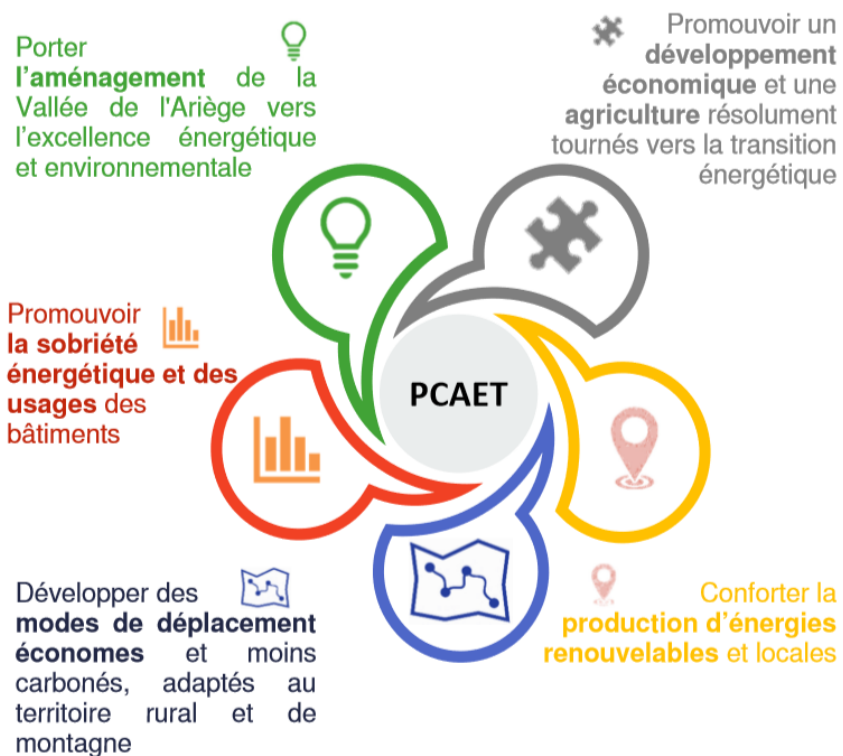
(cf. document d'Evaluation Environnementale Stratégique – EES)

Sur le changement climatique il est difficile d'appliquer des objectifs chiffrés **mais il pourra être intégré de façon transversale** dans la stratégie de territoire du PCAET via les fiches-action du programme d'actions, visant les objectifs suivants :

- Protéger les personnes et les biens
- Eviter les inégalités territoriales devant les risques naturels et leur exacerbation climatique
- Réintégrer la culture du risque dans la planification territoriale
- Préserver le patrimoine naturel et patrimonial propre à notre territoire rural pyrénéen.

Le programme d'actions du PCAET de la Vallée de l'Ariège

A partir de l'état des lieux existant à l'instant « T » du territoire (diagnostic sur la base des données 2014) et de la vision prospective du scénario TEPOS à horizon 2050, la proposition faite est bâtie sur **cinq axes stratégiques thématiques**, déclinés en axes opérationnels.



Planning prévisionnel pour la mise en œuvre des actions

N° fiche	Intitulé	Années de mise en œuvre					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
AXE STRATEGIQUE 1 : PORTER L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE VERS L'EXCELLENCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE (en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale)							
Objectif opérationnel 1.1 : Intégrer une réelle prise en compte du volet climat-air-énergie et des mobilités durables dans les documents d'urbanisme							
111	Assurer un suivi des documents d'urbanisme à l'échelon intercommunal						
112	Evaluer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie, des mobilités durables et des risques dans les documents d'urbanisme						
113	Sensibiliser et former les élus, agents et professionnels de l'urbanisme aux enjeux climat-air-énergie et mobilités						
Objectif opérationnel 1.2 : Expérimenter les opérations urbaines durables							
121	Déployer une maîtrise d'ouvrage intercommunale des opérations d'urbanisme et d'aménagement intégrant les thématiques climat-air-énergie, environnement et mobilités durables						
122	Définir une politique foncière commune à l'échelle du territoire au service du Projet de Territoire à visée TEPOS						
123	Généraliser le recours à une équipe-conseil pluridisciplinaire dans le pilotage et la réalisation des opérations d'aménagement garante d'une mise en œuvre technique						
Objectif opérationnel 1.3 : Intégrer la protection et la valorisation du socle environnemental							
131	Développer les études de vulnérabilité des bâtiments aux risques naturels						
132	Sensibiliser et former les habitants et acteurs locaux aux actions d'adaptation et de lutte contre le changement climatique						
133	Préserver et mettre en valeur la diversité biologique locale et les fonctionnalités écologiques pour un aménagement plus résilient						
AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES							
Objectif opérationnel 2.1 : Structurer le développement de toutes les énergies renouvelables en Vallée de l'Ariège							
211	Mettre en place un schéma de développement des énergies renouvelables par intercommunalité						
212	Définir un schéma prospectif de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables						
Objectif opérationnel 2.2 : Soutenir les filières d'énergies renouvelables existantes (solaire, bois-énergie, hydroélectricité)							
221	Développer l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur toitures en prenant en compte les qualités patrimoniales et architecturales						
222	Incliner l'installation de réseaux de chaleur alimentés en bois-énergie en valorisant les retours d'expérience locaux						
223	Optimiser la production hydroélectrique en rénovant les installations existantes						
Objectif opérationnel 2.3 : Amorcer le développement de nouvelles filières d'énergies renouvelables respectueuses des équilibres écologiques et paysagers (méthanisation, éolien)							
231	Développer la filière de méthanisation						
232	Faire émerger un projet éolien avec les populations locales et leurs représentants						
Objectif opérationnel 2.4 : Travailler sur l'accompagnement et faciliter le développement des énergies renouvelables locales							
241	Sensibiliser et former à l'émergence des énergies renouvelables						
242	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens et coopératifs						

Programme d'actions provisoire Plan Climat arrêté le 10 décembre 2018

AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET DES USAGES DES BATIMENTS						
Objectif opérationnel 3.1 : Massifier la rénovation énergétique en faveur de la qualité patrimoniale, architecturale et de sa valeur d'usage						
311	Mettre en place une Plateforme Territoriale Partenariale de la Rénovation Energétique (PTPRE) des Bâtiments					
312	Créer un Observatoire partenarial de la Rénovation Energétique					
Objectif opérationnel 3.2 : Rendre exemplaire le patrimoine public local en matière d'énergies et d'adaptation au changement climatique						
321	Déployer une stratégie patrimoniale durable					
322	Optimiser l'éclairage public par une réflexion mutualisée					
323	Généraliser le recours à la maquette numérique (carnet de santé des bâtiments)					
324	Actualiser les bilans des émissions de gaz à effet de serre des EPCI membres et les déployer au niveau communal					
Objectif opérationnel 3.3 : Devenir des groupements de collectivités éco-exemplaires						
331	Favoriser la montée en compétences des élus et agents des collectivités et leur groupement					
332	Identifier des éco-référents pour sensibiliser et former les usagers des bâtiments publics aux écogestes					
AXE STRATEGIQUE 4 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNE AGRICULTURE RESOLUMENT TOURNES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE						
Objectif opérationnel 4.1 : Développer une stratégie économique locale tournée vers l'excellence énergétique et environnementale, fer de lance des territoires pyrénéens						
411	Généraliser l'élaboration de schémas de développement économique d'intérêt communautaire intégrant des objectifs du PCAET					
412	Faire du développement économique local un levier de transition énergétique					
413	Structurer une économie sociale et solidaire					
Objectif opérationnel 4.2 : Accompagner l'adaptation du secteur agri-forestier face au changement climatique						
421	Promouvoir une activité agricole à faible impact environnemental					
422	Développer une filière bois ariégeoise durable					
Objectif opérationnel 4.3 : Conforter la structuration d'une filière « alimentation » locale						
431	Favoriser les circuits de proximité limitant les gaspillages dans la restauration collective					
432	Lutter contre le gaspillage alimentaire et étudier les solutions de valorisation pour les gaspillages non évités					
AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER DES MODES DE DEPLACEMENT ECONOMES ET MOINS CARBONES, ADAPTES AU TERRITOIRE RURAL ET DE MONTAGNE (en lien avec le Plan Global de Déplacements)						
Objectif opérationnel 5.1 : Organiser et développer les transports en commun						
511	Etudier la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle de la Vallée de l'Ariège					
512	Étendre les dessertes des navettes communales à l'échelle intercommunale pour un maillage progressif					
513	Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité en s'appuyant sur les Pôles d'Echanges Multimodaux					
Objectif opérationnel 5.2 : Favoriser la pratique des modes actifs						
521	Elaborer un Plan Vélo à l'échelle de la Vallée de l'Ariège					
522	Mettre en œuvre des schémas directeurs modes actifs au sein de chaque pôle urbain SCoT					
Objectif opérationnel 5.3 : Accompagner la transformation des usages de la voiture						
531	Favoriser le déploiement du covoiturage organisé et/ou participatif					
532	Accompagner le développement et l'usage de voitures moins polluantes par l'expérimentation					
533	Incliner les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun - modes actifs					

Fiche-action 1.1	INTEGRER UNE REELLE PRISE EN COMPTE DU VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE ET MOBILITES DURABLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME					
	Axe stratégique 1 : Porter l'aménagement de la Vallée de l'Ariège vers l'excellence énergétique et environnementale					
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%	

Contexte et objectifs

La législation exige désormais que les documents d'urbanisme et de planification déterminent les conditions permettant de réduire les émissions de GES, de maîtriser l'énergie et de favoriser les énergies renouvelables et de prévoir des mesures d'adaptation au changement climatique. Le développement urbain et ses formes associées se construisent à travers les outils de planification (SCoT, PLUi, PLU) qui conditionnent l'organisation de l'espace à horizon + 20 ans et ce, au regard du futur SRADDET Occitanie 2040 intégrant la stratégie REPOS. Ce document-cadre régional sera opposable au SCoT de la Vallée de l'Ariège 2^{ème} génération évalué au plus tard en 2020 pour une mise en révision en 2021 telle que l'obligation réglementaire l'impose.

La prise en compte des enjeux climat-air-énergie et mobilités durables commencent par la définition des orientations stratégiques et des objectifs sectoriels des politiques publiques (urbanisme, habitat et patrimoine, transports et déplacements, implantation économique, commerciale et touristique, d'équipements et de services, lutte contre l'étalement urbain etc.).

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
111	Assurer le suivi des documents d'urbanisme à l'échelon intercommunal	2020	EPCI membres (dans le cadre de leurs compétences propres)	Etat ; Région ; Département, CAUE ; Chambres consulaires ; PNR PA ; Sm SCoT ; gestionnaires des réseaux, Syndicat de Rivières	€€€	‡ ‡ ‡
112	Evaluer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie, des mobilités durables et des risques dans les documents d'urbanisme	2020	Etat et Sm SCoT	Région ; Département ; CAUE ; Chambres consulaires ; PNR PA ; gestionnaires des réseaux, Syndicat de Rivières	€€	‡
113	Sensibiliser et former les élus, agents et professionnels de l'urbanisme aux enjeux climat-air-énergie et mobilités	2019	AMEA (élus), CAUE et PNR PA (agents, professionnels), CNFPT, CDG (sessions spécifiques agents EPCI), ALEDA (scolaires)	Etat, Chambres Consulaires ; Sm SCoT VA ; EPCI ; Association des Architectes	€	‡

Fiche-action 1.2	EXPERIMENTER LES OPERATIONS URBAINES DURABLES				
	Axe stratégique 1 : Porter l'aménagement de la Vallée de l'Ariège vers l'excellence énergétique et environnementale				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

L'urbanisme et l'aménagement sont des compétences centrales pour les collectivités et leur groupement qui mettent en jeu un nombre important de ses prérogatives touchant à l'aménagement du cadre de vie, au dynamisme économique et à la qualité du lien social. Il relève d'une responsabilité partagée de prolonger la stratégie opérationnelle durable concourant à l'organisation de l'espace en combinant les intérêts différenciés pour consolider une stratégie de conduite de projets acceptable de tous, garant du respect des enjeux environnementaux et énergétiques relevés.

Il importe de proposer à la maîtrise d'ouvrage urbaine sous l'égide du groupement intercommunal, une démarche de pilotage structurante pour l'élaboration et la mise en œuvre des opérations d'aménagement pilotes et ce, sans chercher forcément à inventer un nouveau processus, mais en s'appuyant sur des méthodes existantes quelque peu décloisonnées et renouvelées.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
121	Déployer une maîtrise d'ouvrage intercommunale des opérations d'urbanisme et d'aménagement intégrant les thématiques climat-air-énergie et mobilités durables	2020	EPCI membres et leurs communes	Etat ; Région ; AUAT ; EPF ; CDC-Banque des Territoires ; Département ; CAUE ; PNR PA ; Sm SCoT ; OPH et autres opérateurs sociaux	€€€	♿ ♿ ♿
122	Définir une politique foncière commune à l'échelle du territoire au service du Projet de Territoire à visée TEPOS	2020	EPCI membres et leurs communes	Etat ; Région ; AUAT ; EPF ; CDC-Banque des Territoires ; Département ; CAUE ; PNR PA ; OPH et autres opérateurs sociaux	€€€	♿ ♿
123	Généraliser le recours à une équipe-conseil pluridisciplinaire dans le pilotage et la réalisation des opérations d'aménagement, garante d'une mise en œuvre technique	2019	EPCI membres et leurs communes	Etat ; Département ; CAUE ; PNR PA ; ALEDA ; Sm SCoT ; Syndicats de Rivières ; ANA	€	♿

Fiche-action 1.3	INTEGRER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU SOCLE ENVIRONNEMENTAL				
	Axe stratégique 1 : Porter l'aménagement de la Vallée de l'Ariège vers l'excellence énergétique et environnementale				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

S'adapter au changement climatique, c'est anticiper les effets et conséquences déjà connus du changement climatique sur le territoire, dans tous les secteurs de la société les plus vulnérables comme l'économie (inondations, mouvements de terrain, incendie), la santé (fortes chaleurs, pollution de l'air), l'écologie (dégradation de la ressource en eau, des écosystèmes naturels et de la biodiversité), etc. Pour s'assurer que notre territoire soit en capacité de s'adapter à ces évolutions, il est essentiel de renforcer et partager la connaissance des enjeux et vulnérabilités du territoire avec les acteurs concernés par ces conséquences. L'objectif est donc de co-construire avec les acteurs du territoire, une stratégie d'adaptation au changement climatique, pour que chacun, selon ses domaines d'actions, participe à la réduction des vulnérabilités et à l'amélioration de la robustesse du territoire.

La sensibilisation de tous les publics, la mobilisation des acteurs du territoire, la coopération avec les partenaires publics et privés, d'ici et d'ailleurs, sont des démarches essentielles et à mener tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. L'enjeu est de transmettre des éléments qui seront autant d'acquis et de connaissances sur le changement climatique qui permettront d'agir sur le territoire au-delà des compétences des collectivités et de leur groupement, pour atteindre les objectifs fixés.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
131	Développer les études de vulnérabilité des bâtiments publics aux risques naturels	2020	Etat, EPCI membres et leurs communes	ADEME ; Région, Département, Chambres consulaires ; AEAG ; ARB ; Sm SCoT ; PNR PA ; Syndicats de rivières ; ANA	€€	♂ ♀
132	Sensibiliser et former les habitants et acteurs locaux aux actions d'adaptation et de lutte contre le changement climatique	2019	Coordination entre PNR PA, ALEDA, ANA-CEN de l'Ariège et Syndicats de rivière	ARB ; AEAG ; Région ; Département ; FDPMA ; Chambres consulaires ; Sm SCoT ; EPCI ; SMECTOM du Plantaurel ;	€	♂
133	Préserver et mettre en valeur la diversité biologique locale et les fonctionnalités écologiques pour un aménagement plus résilient	2021	Etat, OPCC, PNR PA, ALEDA et ANA-CEN de l'Ariège	Etat ; ARB ; AEAG ; FDPMA ; Région ; Département ; Sm SCoT et EPCI membres ; Syndicats de Rivières	€€€	♂ ♀

Fiche-action 2.1	STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES ENERGIES RENOUVELABLES EN VALLEE DE L'ARIEGE					
	Axe stratégique 2 : Développer les productions d'énergies renouvelables et locales					
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%	

Contexte et objectifs

Les collectivités territoriales et leurs groupements intercommunaux se doivent d'être exemplaires en matière de développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les ressources naturelles locales. Des filières d'énergies renouvelables ont un fort potentiel d'exploitation sur le territoire comme le démontrent les études menées dans la cadre du Plan Climat, mais par manque de structuration de filières entre la ressource à l'état brut et l'énergie fournie, elles ne sont que très peu représentées.

Afin de mieux gérer le déploiement de toutes les filières d'énergies renouvelables, il s'agit de développer la connaissance des potentiels de développement afin d'aboutir à des objectifs ambitieux mais réalistes. La capacité globale de production des EnR nécessitera une prise en compte accrue à l'avenir de la connaissance des réseaux des transports des énergies et leur capacité d'accueil, précisés par les fournisseurs au vu de la montée en puissance des productions locales.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
211	Mettre en place un schéma de développement des énergies renouvelables par intercommunalité	2020	Sm SCoT VA et leurs EPCI membres	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires Communes ; PNR PA ; ALEDA ; SDE et RME ; énergéticiens locaux ; AREC (SEM), ANA-CEN de l'Ariège	€€	‡ ‡
212	Définir un schéma prospectif de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables	2020	SDE en coordination avec les RME	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires ; PNR PA ; Sm SCoT VA ; EPCI membres ; Energéticiens ; AREC (SEM)	€€	‡

Fiche-action 2.2	SOUTENIR LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES EXISTANTES (SOLAIRE, BOIS-ENERGIE, HYDROELECTRICITE)				
	Axe stratégique 2 : Développer les productions d'énergies renouvelables et locales				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

Le territoire de la Vallée de l'Ariège est doté d'un potentiel important d'énergies renouvelables. Certaines filières sont déjà développées, c'est le cas du photovoltaïque, du bois-énergie et de l'hydroélectricité. Ainsi, la filière photovoltaïque produit 31 GWh/an d'énergie, le bois-bûche utilisé par les ménages du territoire pour des fins de chauffage représente 138 GWh/an, et l'hydroélectricité est classée première énergie renouvelable de la Vallée de l'Ariège avec 354 GWh/an de production électrique.

Pour ces filières renouvelables déjà présentes et existantes dans le périmètre SCoT, l'enjeu réside dans l'optimisation, le soutien, ainsi que le développement en lien avec la stratégie territoriale de la Vallée de l'Ariège à visée TEPOS 2050 et la stratégie régionale REPOS 2050. Chacune de ces filières présente ainsi des potentiels d'évolution et de développement différenciés par usage et par typologie territoriales entre plaine, coteaux et montagne.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
221	Développer l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur toitures en respectant les qualités patrimoniales et architecturales du bâti	2020	SDE en partenariat avec le CAUE et les Architectes-Paysagistes conseils de l'Etat	Etat (notamment SDAP) ; Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires ; PNR PA ; ALEDA ; Sm SCoT VA ; FFB ; CAPEB-U2P ; Energéticiens	€€	1
222	Inciter l'installation de réseaux de chaleur alimentés en bois-énergie local en valorisant les retours d'expérience locaux	2019	SDE	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires ; ALEDA ; Sm SCoT VA ; EPCI membres ; acteurs de la filière bois-énergie (ONF, CRPF, Syndicats forestiers, etc.)	€€	1
223	Optimiser la production hydroélectrique en rénovant les installations existantes	2024	Coordination des Propriétaires d'ouvrages hydrauliques / producteurs autonomes	AEAG ; Etat ; Chambres consulaires ; Sm SCoT VA ; EPCI ; Syndicat de rivières, FDPMA et autres acteurs de l'environnement	€€€	3

Fiche-action 2.3	AMORCER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES RESPECTUEUSES DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS (METHANISATION, EOLIEN)					
	Axe stratégique 2 : Développer les productions d'énergies renouvelables et locales					
	Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

Les potentiels d'énergies renouvelables nouvelles pour le territoire de la Vallée de l'Ariège résident essentiellement dans les filières de méthanisation et de l'éolien. En effet, ces types d'énergies renouvelables ne sont pas ou très peu développés. Afin d'atteindre l'objectif TEPOS 2050, le recours au mix énergétique est inévitable par le recours à une plus grande diversité d'énergies renouvelables.

Le territoire dispose de nombreux atouts méthanisables, tant concernant les déjections animales, les co-produits agricoles et les biodéchets dits verts ou alimentaires. Le nord du territoire serait plus adapté à la technologie de méthanisation dite sèche. La présence conjointe de ressources organiques et de débouchés énergétiques (raccordement au réseau facilité pour la réinjection) faciliterait le déploiement de la méthanisation. Les enjeux en besoins organiques des sols devront être étudiés.

Le potentiel éolien du territoire se situe principalement en limite nord du périmètre ainsi qu'à la primeur du piémont pyrénéen vers le secteur de la Vallée du Douctouyre. La puissance totale qui serait disponible est évaluée à 341 GWh dont 125 GWh de potentiel dit adapté (distances réglementaires aux habitations, aux routes, entre éoliennes prises en compte).

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
231	Développer la filière de méthanisation	2020	Sm SCoT VA ; EPCI membres	Etat ; ADEME ; Région ; AREC ; Département ; PNR PA ; Energéticiens ; ECLR Occitanie ; Chambres consulaires ; SMECTOM du Plantaurel ; SMDEA ; SDE et RME ; SMECTOM du Plantaurel	€€	† †
232	Faire émerger un projet éolien avec les populations locales et leurs représentants	2020	Sm SCoT VA ; EPCI membres	Etat ; Région ; ADEME ; AREC ; Département ; ECLR Occitanie ; PNR PA ; SDE et RME ; Energéticiens	€€	†

Fiche-action 2.4 	TRAVAILLER SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES				
	Axe stratégique 2 : Développer les productions d'énergies renouvelables et locales				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

Le territoire de l'Ariège dispose de forts potentiels de développement d'énergies renouvelables, ce qui n'est pas sans attirer bon nombre de projets. Afin de maîtriser le développement des énergies renouvelables au niveau local et de respecter l'intégrité environnementale, paysagère et patrimoniale des projets, une planification énergétique et territorialisée est nécessaire. Pour rappel, la production d'énergies renouvelables permet en 2017 (sources de données 2014), de couvrir 24% des consommations énergétiques, l'objectif TEPOS à horizon 2050 devant atteindre 100% de production en EnR.


Sur le territoire de la Vallée de l'Ariège, il n'existe pas de projets d'énergie renouvelable citoyens et participatifs. Afin de favoriser la prise en compte des populations locales, et de capter de véritables retombées économiques sur le territoire, ce type d'initiative gagnerait à être développé.

De nombreux projets de développement d'EnR font face à des oppositions, quelques fois par méconnaissance des contenus des projets eux-mêmes. Afin de pallier ces manquements et sécuriser l'opportunité et l'intégrité de ces derniers, il est nécessaire de former et de communiquer le plus en amont possible dans la phase d'élaboration d'un tel projet, en associant l'ensemble des partis considérés. Cela faciliterait l'appropriation de tous de projets diversifiés et la compréhension des enjeux du bouquet énergétique, par le plus grand nombre.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
241	Sensibiliser et former à l'émergence des énergies renouvelables	2019	Coordination PNR PA et Sm SCoT VA	ECLR Occitanie ; ADEME ; Région ; Département, Chambres consulaires ; SDE et RME ; Energéticiens, ALEDA ; EPCI membres	€	↓
242	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens et coopératifs	2019	Coordination PNR PA et Sm SCoT VA	ECLR Occitanie ; ADEME ; Région ; Département, Chambres consulaires ; SDE et RME ; Energéticiens, ALEDA ; EPCI membres	€	↓

Fiche-action 3.1 	MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITE PATRIMONIALE, ARCHITECTURALE ET DE SA VALEUR D'USAGE				
	Axe stratégique 3 : Promouvoir la sobriété énergétique et des usages des bâtiments				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs	Impact(s) :
<p>Le secteur résidentiel représente près de 40% des consommations énergétiques de la Vallée de l'Ariège, soit la part la plus importante. En 2050, les consommations énergétiques de ce secteur devront être réduites de 40% par rapport à 2014. De plus, il s'agit du deuxième secteur de dépense énergétique des ménages après les transports, à hauteur de 64 millions d'euros environ par an. Si rien n'est engagé, la facture énergétique par habitant et par an pourrait augmenter de 200 € en 2030. Sur le territoire, l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) estime en moyenne à 8.6% la part des logements potentiellement indignes. De plus, 60.9% des logements produits ont été construits avant 1948 ; la première réglementation thermique datant de 1975. Il en découle un fort enjeu de massification de la rénovation du parc de logements ainsi plus largement, des bâtiments.</p> <p>Cette action vise à identifier les modalités les mieux adaptées pour la mise en œuvre d'un guichet unique de l'énergie et du climat tout en luttant contre la précarité énergétique. L'objectif est de s'appuyer sur des dispositifs ou des structures existants sur le périmètre de la Vallée de l'Ariège (ALEDA, CAUE, PNR, Service Habitat des Intercommunalités, etc.) et d'offrir un conseil renforcé tout au long du projet de rénovation (Communes, particuliers et acteurs économiques prioritairement). Ce guichet unique permettrait de capitaliser les aides accessibles par les différents publics bénéficiaires, en mutualisant les compétences déjà existantes et en les renforçant le cas échéant.</p>	

SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
311	Mettre en place une Plateforme Territoriale Partenariale de la Rénovation Énergétique (PTPRE)	2020	Coordination Sm SCoT VA et ses EPCI membres ayant compétence en matière d'habitat	Région ; ADEME ; CDC-Banque des Territoires, EPF ; AUAT ; ALEDA, CAUE, DDT ; Chambres consulaires ; OPH et autres bailleurs sociaux ; associations locales œuvrant dans l'action sociale ; SOLIHA ; CAPEB-U2P ; FFB ; AREC (SPIRE), énergéticiens	€€€	† † †
312	Créer un Observatoire partenarial de la rénovation énergétique	2021	EPCI compétent en matière de PLH (et ce, de manière mutualisée)	Région ; ADEME ; CDC-Banque des Territoires, EPF ; AUAT ; ALEDA, CAUE, DDT ; Chambres consulaires ; OPH et autres bailleurs sociaux ; associations locales œuvrant dans l'action sociale ; SOLIHA ; CAPEB-U2P ; FFB ; AREC (SPIRE) ; ALEDA ; Sm SCoT VA ; PNR PA, énergéticiens	€€	†

Fiche-action 3.2	RENDRE EXEMPLAIRE LE PATRIMOINE PUBLIC LOCAL EN MATIERE D'ENERGIES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE				
	Axe stratégique 3 : Promouvoir la sobriété énergétique et des usages des bâtiments				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

En 2020, les constructions neuves (logement, bâtiment tertiaire etc.) devront produire plus d'énergies qu'elles n'en consomment, via la réglementation « BEPOS » (bâtiment à énergie positive). Afin de préparer ce changement, les Collectivités et leurs groupements doivent se préparer à ce changement par la construction de bâtiments performants aux « standards » de demain notamment pour caractériser le fonctionnement des bâtiments à énergie positive et bas carbone. Les Collectivités et les intercommunalités ont vocation à être leurs acteurs centraux du développement des politiques locales de l'énergie pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'optimiser leurs opérations de construction en capitalisant les atouts énergétiques du territoire et les solutions techniques propres au bâtiment.

Des visions stratégiques sur l'ensemble des patrimoines des communes et intercommunalités du territoire seraient à mettre en place afin de mener une gestion dynamique de ceux-ci. Le développement de la connaissance de ce patrimoine permet de classer et prioriser la rénovation-réhabilitation des bâtiments pour l'optimisation de leurs usages par les collectivités.

Les opérations de rénovation énergétique se doivent d'être qualitatives en associant des expertises différenciées en mixant les aspects architecturaux, paysagers et énergétiques ainsi que les usages. Afin de répondre à ces enjeux, la filière du bâtiment dans tout son ensemble doit se moderniser et avoir recours aux outils récents du numérique dont les potentiels sont importants. Ainsi, les nouvelles technologies se mettent au service des patrimoines bâtis en promouvant l'innovation. C'est le cas des maquettes numériques (ou carnet de santé) notamment, dont les objectifs sont d'effectuer des rénovations ou constructions collaboratives, au suivi facilité et maîtrisé, pour un abaissement des coûts et un accroissement de la qualité du travail.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
321	Déployer une stratégie patrimoniale durable	2020	EPCI membres coordonnés à leurs communes-pôles	ADEME ; CAUE ; Sm SCoT VA ; PNR PA ; ALEDA ; Caisse Des Dépôts ; Energéticiens ; SDE et RME	€€	↑ ↑
322	Optimiser l'éclairage public par une réflexion mutualisée	2020	SDE et RME	Région ; ADEME ; Département ; ALEDA ; Sm SCoT VA ; PNR PA ; EPCI membres ; ANA-CEN	€	↑
323	Généraliser le recours à la maquette numérique (carnet de santé des bâtiments)	2020	EPCI membres coordonnés à leurs communes-pôles	ADEME ; DDT ; Chambres consulaires ; ALEDA ; CAUE, PNR PA ; Sm SCoT VA ; SDE et RME ; CAPEB – U2P, FFB	€	↑
324	Actualiser les bilans des émissions de gaz à effet de serre des EPCI membres et les déployer au niveau communal	2020	EPCI membres en coordination avec leurs communes-pôles	Région ; ADEME ; Département ; PNR PA ; Sm SCoT VA	€€	↑

Fiche-action 3.3	DEVENIR DES COLLECTIVITES ET DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES ECO-EXEMPLAIRES					
	Axe stratégique 3 : Promouvoir la sobriété énergétique et des usages des bâtiments					
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%	

Contexte et objectifs

Afin de maximiser les effets de lutte contre les gaz à effet de serre, la prise de responsabilité de tous est nécessaire, des Collectivités et leur groupement notamment. L'appropriation du sujet est primordiale pour éviter l'écueil des discours moralisateurs, et pour faire en sorte que tout un chacun se prenne en main et réalise des actions de lutte contre le changement climatique.


Être exemplaire et montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour gagner en efficacité et sobriété énergétique et impulser auprès des divers publics, des comportements plus respectueux. C'est aussi pour les Collectivités et leur groupement, fédérer les agents autour d'un projet commun et créer une dynamique interservices.

Impact(s) :




SOUS- ACTIONS


Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
331	Favoriser la montée en compétences des élus et agents des collectivités et leur groupement	2019	Coordination Sm SCoT VA et PNR PA en appui du CAUE, ALEDA, CNFPT et AMEA	Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires ; EPCI membres ; SMECTOM du Plantaurel	€	1
332	Identifier des éco-référents pour sensibiliser et former les usagers des bâtiments publics aux écogestes	2019	EPCI membres en coordination avec leurs communes-pôles	Sm SCoT VA ; PNR PA ; CAUE ; ALEDA ; SMECTOM du Plantaurel	€	1

Fiche-action 4.1	DEVELOPPER UNE STRATEGIE ECONOMIQUE LOCALE TOURNEE VERS L'EXCELLENCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, FER DE LANCE DES TERRITOIRES PYRENEENS				
	 Axe stratégique 4 : Promouvoir un développement économique et une agriculture résolument tournés vers la transition énergétique				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs
<p>Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent à eux deux 24% des consommations d'énergie et 15% des émissions de gaz à effet de serre de la Vallée de l'Ariège. L'objectif de réduction des consommations d'1/4 entre 2014 et 2050 sont visés pour ces deux secteurs, tandis que les émissions de gaz à effet de serre doivent être diminuées sur la même période de 52% et de 66% respectivement pour le tertiaire et l'industrie. Le développement économique et touristique local doit intégrer la transition énergétique dans son fonctionnement, afin d'atteindre l'objectif TEPOS à horizon 2050.</p> <p>L'économie sociale et solidaire permet de prendre en considération la solidarité et l'utilité sociale au sein des pratiques économiques. La prise en compte de gestion démocratique et participative permet d'associer tous les salariés d'une entreprise, d'une association, de manière à prendre des décisions communes. La place du citoyen est remise en avant dans l'économie. Les bénéfices réalisés seront réinvestis au sein de la structure, pour son développement.</p>

Impact(s) :


SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
411	Généraliser l'élaboration de schémas de développement économique d'intérêt communautaire intégrateur des objectifs du PCAET	2020	EPCI membres	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; Chambres consulaires ; AAA ; PNR PA ; Sm SCoT VA	€€	1
412	Faire du développement économique local un levier de transition énergétique	2020	EPCI membres ; Chambres consulaires ; Agence de Développement Touristique	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; CAUE ; AAA ; PNR PA ; Sm SCoT VA	€€	1
413	Structurer une économie circulaire, sociale et solidaire	2021	EPCI membres ; Chambres consulaires	Etat ; Région ; ADEME ; Département ; AAA ; PNR PA ; Sm SCoT VA ; ; SMECTOM du Plantaurel ; Ressources locales ; associations d'insertion	€€	2

Fiche-action 4.2	ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DU SECTEUR AGRI-FORESTIER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE					
	Axe stratégique 4 : Promouvoir un développement économique et une agriculture résolument tournés vers la transition énergétique					
	Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs


Les terres agricoles, que ce soient des parcelles cultivées, des prairies ou des vignobles) occupent plus de la moitié du territoire de la Vallée de l'Ariège, principalement situées au nord. Environ 1/3 d'entre elles sont des prairies, les deux autres tiers étant des terres arables. Bien que peu consommateur d'énergie (3% des consommations du territoire), le secteur de l'agriculture joue un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre (27% des émissions du territoire) mais également dans la séquestration du carbone (1/4 de la séquestration brute annuelle). Les pratiques de production agricole sont un levier d'action majeur pour augmenter la séquestration carbone, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et optimiser les rendements. Les émissions non-énergétiques du secteur (principalement dues à la réduction d'utilisation d'engrais azotés minéraux) pourraient être de l'ordre de 42% entre 2014 et 2050, selon la stratégie territoriale Plan Climat Vallée de l'Ariège.

Les forêts et espaces boisés de la Vallée de l'Ariège représentent 38% de la superficie du territoire, principalement répartis au sud. A eux seuls, ils participent à près de 60% de la séquestration brute de carbone de la Vallée de l'Ariège. Le déstockage de carbone dû à la combustion locale de bois-énergie est de l'ordre de 5.6% du stockage brut annuel de carbone. En revanche, l'usage de matériaux et d'énergies biosourcés représentent une part de stockage de carbone de l'ordre de 7.4% du stockage brut annuel de carbone. Le territoire de la Vallée de l'Ariège ne dispose pas à ce jour d'une filière bois structurée, de manière à promouvoir cette ressource renouvelable présente en quantité, autant sur le volet bois-énergie que le volet bois-construction.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
421	Promouvoir une activité agricole à faible impact environnemental	2019	Chambre d'agriculture	Région ; ADEME ; DRAAF ; CRA Occitanie ; Département ; DDT ; Sm SCoT VA ; EPCI membres ; PNR PA ; ANA-CEN de l'Ariège ; SPECTOM du Plantaurel ; Association départementale Haies	€€	† †
422	Développer une filière bois ariégeois durable	2021	Coordination Fédération Pastorale, PNR PA et Chambre d'agriculture	Sm SCoT VA ; Région ; Département ; ADEME ; DDT ; DRAAF ; PETR ; CCI ; CRPF ; ONF ; Syndicat des propriétaires forestiers ; association Bois Paysan	€€	† †

Fiche-action 4.3	CONFORTER LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE « ALIMENTATION » LOCALE				
	Axe stratégique 4 : Promouvoir un développement économique et une agriculture résolument tournés vers la transition énergétique				
Date de création	Novembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs
<p>L'alimentation et la consommation de nourriture induisent des émissions de gaz à effet de serre, de par leurs modes de production et leurs transports. L'ADEME estime à 2.27 kgCO₂eq (kilogramme équivalent en dioxyde de carbone) d'émissions pour un repas. Ainsi, le secteur de l'alimentation en Vallée de l'Ariège représenterait 21% des émissions en gaz à effet de serre du territoire. Cela en fait le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre du territoire après les transports. Des changements de pratique sont nécessaires sur toute la filière des producteurs aux consommateurs. Le soutien de la filière agro-alimentaire locale et bas-carbone est un objectif opérationnel afin de préserver les ressources (qualité de l'eau, sol, biodiversité et paysages), valoriser le patrimoine culinaire et l'identité territoriale, maintenir l'emploi agricole et renforcer son ancrage territorial.</p> <p>La Vallée de l'Ariège ne dispose pas de filière structurée et locale concernant les biodéchets alimentaires, sollicitant une collecte séparée, des plus exigeantes et induisant un coût non négligeable. Dans les cantines scolaires ou les établissements de restauration hors domicile, les biodéchets provenant des aliments utilisés méritent une valorisation, qui peut se faire sous forme de méthanisation. A titre d'exemple, les biodéchets des Collèges de l'Ariège sont transportés hors territoire pour être compostés ou méthanisés. L'enjeu est donc de trier et de valoriser les déchets issus de ces structures de manière locale, ainsi que la réduction voire l'évitement du gaspillage alimentaire soit réalisé.</p>

Impact(s) :


SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
431	Favoriser les circuits de proximité limitant les gaspillages dans la restauration collective	2019	Coordination Département, Chambre d'agriculture et PETR	EPCI membres ; CMA ; CIVAM Bio ; SCIC Terroir Ariège Pyrénées ; Sm SCoT VA ; ADEME ; Région ; DDT ; DRAAF	€€€	♫ ♫ ♫
432	Lutter contre le gaspillage alimentaire et étudier les solutions de valorisation pour les gaspillages non évités	2019	SMECTOM du Plantaurel	ADEME ; Département, Chambres Consulaires ; Sm SCoT VA ; EPCI membres	€€	♫ ♫

Fiche-action 5.1	ORGANISER ET DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN					
	Axe stratégique 5 : Développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne					
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%	

Contexte et objectifs

Imaginer la transition énergétique des transports oblige à s'interroger sur l'organisation de notre société : sur les modes de déplacement à privilégier, les infrastructures, les matériels et leur utilisation, l'impact des coûts sur la compétitivité, l'urbanisme, l'organisation du travail et des trajets... Maîtriser les déplacements du quotidien en voiture particulière pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, passe notamment, par une structuration de l'offre de transport public, demandant à décloisonner les limites administratives de gestion actuelle. Il faut avant tout fidéliser les voyageurs qui les fréquentent et conquérir de nouveaux usagers. Pour ce faire, il faut accroître l'offre en s'appuyant sur les services qui existent déjà (donc déjà financés) pour les étendre (le coût repose alors sur des frais kilométriques supplémentaires).

L'objectif sera d'étendre les offres de transports publics (les dessertes urbaines existantes) et les rendre plus attractives pour favoriser le report modal pour les déplacements du quotidien et domicile-travail, domicile-étude et proposer une interconnexion facilitée entre différents bourgs et pôles d'intérêt SCoT.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS

Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
511	Etudier la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle de la Vallée de l'Ariège, ainsi que l'impact de la mise en place du versement transport pour chaque EPCI	2019	Sm SCoT VA	Etat ; ADEME ; Région ; Département ; PNR PA ; PETR de l'Ariège ; EPCI membres ; Communes ayant un service de mobilité ; EPCI limitrophes	€€	1
512	Etendre les dessertes des navettes communales à l'échelle intercommunale pour un maillage progressif	Lors du renouvellement des contrats de transport public	Commune de Pamiers ; Commune de Saverdun ; CA PFV ; autres EPCI membres	Autorité Organisatrice de la Mobilité ; Opérateurs transport ; Sm SCoT VA ; EPCI membres	€€€	2
513	Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité en s'appuyant sur les Pôles d'Echanges Multimodaux	2022	EPCI membres et leurs communes concernées	Sm SCoT VA ; Région ; Département ; Transporteurs	€€€	2

Fiche-action 5.2	FAVORISER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS				
	Axe stratégique 5 : Développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne				
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%

Contexte et objectifs

Les développements urbains des 50 dernières années ont été créés par et façonnés pour la voiture particulière. On observe que les piétons sont absents des aménagements récents (zones commerciales et d'activités, espaces économiques interstitiels, zones pavillonnaires) et que les continuités piétonnes et cyclables sont complexifiées par les coupures notamment routières en l'absence de franchissements aménagés et sécurisés.

Selon l'enquête menée dans le cadre de l'étude Plan Déplacements, 43% des déplacements effectués en vallée de l'Ariège sont inférieurs à 5 km. Cette part importante de déplacements de courte distance représente un fort potentiel de report modal vers la pratique des modes actifs (de 1 à 3 km : marche à pieds et vélos de 3 à 5 km : report vers le vélo).

Une des alternatives à la voiture particulière est de développer les pratiques des modes actifs en jouant sur plusieurs leviers :

- ▶ Le développement d'infrastructures sécurisées à une échelle macro : la vallée de l'Ariège et ses connexions limitrophes et à une échelle micro par le développement des itinéraires cyclables dans les centres urbains, ou entre pôles structurants, pôles secondaires et pôles relais d'intérêt SCoT,
- ▶ L'offre de services et sa promotion.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
521	Elaborer un Plan Vélo à l'échelle de la Vallée de l'Ariège	2019	Sm SCoT VA	ADEME ; Etat ; Région ; Département ; ADT ; Vél09 ; Foix cyclo ; CAUE ; PNR PA ; SDE	€€€	♿ ♿ ♿
522	Mettre en œuvre des Plans Mobilités au sein de chaque pôle urbain SCoT	2019	EPCI membres et/ou communes-pôles (en zone de conurbation urbaine)	Etat ; ADEME ; Région ; Département ; Chambres consulaires ; CAUE ; PNR PA ; Sm SCoT VA ; associations locales concernées	€€€	♿ ♿ ♿

Fiche-action 5.3	ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES USAGES DE LA VOITURE					
	Axe stratégique 5 : Développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne					
Date de création	Décembre 2018	Date de mise à jour	jj/mm/aaaa	Taux de mise en application	0 / 100%	

Contexte et objectifs

Comme sur la plupart des territoires ruraux et de montagne, l'usage de la voiture individuelle est très largement dominant sur la Vallée de l'Ariège. Ce positionnement central de la voiture dans les déplacements et les modes de vie a été encore renforcé par un développement urbain récent, principalement *pensé pour et façonné par* l'automobile face à un urbanisme peu dense et pensé pour des formes de mobilités « routières ».

Il s'agit donc d'intégrer cette contrainte pour en faire une force en rationalisant l'usage de la voiture, en incitant la pratique des voitures partagées, en limitant certains déplacements ou encore en changeant les comportements en termes de mobilité.

Impact(s) :



SOUS- ACTIONS						
Numéro	Titre	Programmation	Chef(s) de file	Partenaires principaux	Moyens financiers	Moyens humains
531	Favoriser le déploiement du covoiturage organisé et/ou participatif	2019	Département ; CA PFV ; Future AOM Vallée de l'Ariège	Région ; Etat ; ADEME ; PNR PA ; PETR de l'Ariège ; Sm SCoT VA ; EPCI autres et limitrophes	€€€	1
532	Accompagner le développement et l'usage de voitures moins polluantes par l'expérimentation	2020	Les AOM du territoire en coordination avec le SDE	Etat ; ADEME ; Région ; PNR PA ; Sm SCoT VA ; EPCI membres hors AOM	€€€	3
533	Inciter les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun - modes actifs	2020	Région en coordination avec les AOM du territoire et les communes-pôles	Sm SCoT VA ; Département	€€€	2